

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Mars 2019**

**DELIBERATION N°2019-26**

**OBJET : Prise en charge de la cotisation individuelle annuelle des médecins auprès de l'Ordre des Médecins**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, KARSENTI, LAVAL, RAYSEGUIER

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

M. PORRET représenté par M. SAVELLI, M. GUILHOT représenté par M. CADAS

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme COUTTENIER

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. CALAS représenté par M. FONTES

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53**

**Représentants des communes adhérentes**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SORIANO

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants des établissements publics adhérents**

*Administrateurs titulaires présents*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme SANMARTIN représentée par M. AREVALO

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

*Administrateurs titulaires présents*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Mme FLOUREUSSES représentée par M. CLEMENT

## Contenu délibération

Le Président rappelle aux membres de l'Assemblée les difficultés de recrutement des médecins territoriaux.

Dans le cadre des mesures en faveur de leur emploi au CDG31, le Président préconise que le CDG31 prenne en charge leur cotisation annuelle individuelle auprès de l'ordre des médecins, cette cotisation représentant une somme unitaire d'environ 300 € à ce jour.

Il indique que cette mesure aurait vocation à s'appliquer dès à présent au titre de l'année 2019 et que le budget principal primitif voté par l'Assemblée le 31 janvier 2019 permet cette prise en charge.

### **Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- de prendre en charge la cotisation individuelle annuelle des médecins auprès de l'Ordre des Médecins ;
- de prévoir aux budgets à venir les sommes correspondantes ;
- d'inscrire aux budgets à venir la prévision budgétaire correspondante ;
- de donner mandat au Président pour l'exécution des présentes.

Fait à Labège,

Le 26 Mars 2019

Le Président,

Pierre IZARD